

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°74-2022-357

PUBLIÉ LE 25 NOVEMBRE 2022

Sommaire

74_DDT_Direction départementale des territoires de Haute-Savoie / Service eau et environnement

74-2022-11-25-00001 - Arrêté n°DDT-2022-1447 portant abrogation de la limitation des usages de l'eau niveau alerte sur le secteur du Sud-ouest lémanique (2 pages)

Page 3

DSDEN 74 /

74-2022-11-24-00004 - Arrêté N° DSDEN/SG/MCBM/2022-0033 relatif à la modification de la composition du conseil départemental de l'éducation nationale (4 pages)

Page 6

74_DDT_Direction départementale des territoires de Haute-Savoie

74-2022-11-25-00001

Arrêté n°DDT-2022-1447 portant abrogation de la limitation des usages de l'eau niveau alerte sur le secteur du Sud-ouest lémanique



Direction départementale des territoires

Service eau environnement

Cellule gestion de la ressource en eau

Liberté Égalité Fraternite

Egalite Fraternité

Annecy, le

2 5 NOV. 2022

Le préfet de la Haute-Savoie

Chevalier de la Légion d'honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTÉ nº DDT-2022-1447

Abrogation de la limitation des usages de l'eau niveau alerte sur le secteur du Sud-ouest lémanique

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L211-3 et R211-66 à R211-70 concernant les mesures de limitations des usages de l'eau en cas de sécheresse ou à un risque de pénurie ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Yves LE BRETON, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU le décret n° 2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse,

VU l'arrêté 21-327 du 23 juillet 2021 du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée, relatif au renforcement de la coordination des mesures de gestion de la sécheresse sur le bassin Rhône-Méditerranée;

VU l'instruction du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes du 15 juillet 2021 relatif à la gestion coordonnée des épisodes de sécheresse ;

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée 2022-2027 approuvé le 21 mars 2022 ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDT-2022-0710 du 16 mai 2022 (« arrêté cadre sécheresse ») fixant le cadre des mesures de gestion et de préservation de la ressource en eau en période de sécheresse ;

VU l'arrêté préfectoral n°2011042-0008 du 11 février 2011 interdisant l'allumage des feux de forêts et la pratique de l'écobuage sur le département de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDT-2022-1390 du 10 novembre 2022 de limitation des usages de l'eau niveau alerte sur le secteur du Sud-ouest lémanique ;

15 rue Henry-Bordeaux 74998 ANNECY cedex 9 Tél.: 04 50 33 60 00 Mél.: ddt-see@haute-savoie.gouv.fr

www.haute-savoie.gouv.fr

W:\Environnement\Eau\11_Gestion_Ressource\Secheresse\2022\arrete\SOL\abrog_alerte_nov\ARP_abrogation_alerte_SOL_2022_1447_2211xx.odt

CONSIDÉRANT que la situation des cours d'eau sur le secteur du Sud-ouest lémanique s'est améliorée;

CONSIDÉRANT que le secteur du Sud-ouest lémanique passe en vigilance ;

SUR proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Abrogation

L'arrêté n°DDT-2022-1390 est abrogé.

ARTICLE 2 - Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai de recours contentieux.

La saisine de la juridiction administrative peut se faire par voie dématérialisée via le portail « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse suivante : <u>www.telerecours.fr</u>.

ARTICLE 3 - Publicité

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie et affiché en mairies du département jusqu'à l'abrogation de l'arrêté.

Le présent arrêté est consultable sur le site internet de la préfecture de Haute-Savoie (http://haute-savoie.gouv.fr) et sur le site ministériel dédié à la gestion de la ressource en eau en période de sécheresse (http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr).

Une copie du présent arrêté est adressée :

- au directeur de l'eau et de la biodiversité du ministère de la transition écologique et solidaire,
- · aux maires des communes concernées,
- à la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes.

ARTICLE 4 - Exécution

Mesdames et messieurs le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Bonneville, le sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois, le sous-préfet de Thonon-les-Bains, les maires du département, le directeur départemental des territoires, le délégué territorial Savoie-Haute-Savoie de l'ARS, le commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Savoie, le directeur de défense et de protection civile et le chef du service départemental de l'OFB sont chargés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

Yves LE BRETON

DSDEN 74

74-2022-11-24-00004

Arrêté N° DSDEN/SG/MCBM/2022-0033 relatif à la modification de la composition du conseil départemental de l'éducation nationale



Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie

Liberté Égalité Fraternité

Annecy, le 24 novembre 2022

Réf N° SG/MN/2022/2023 Affaire suivie par : secrétariat général Tél : 04.50.88.42.04

Mél: ce.dsden74-sg@ac-grenoble.fr

DSDEN 74 7, rue Dupanloup 74040 Annecy Cedex

ARRÊTÉ N°DSDEN/SG/MCBM/2022-0033

Relatif à la modification de la composition du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale

Le Préfet de la Haute-Savoie,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Yves Le Breton, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU le code de l'éducation titre III chapitre V et notamment les articles R235-1 à R235-11 relatifs aux conseils de l'éducation nationale dans les départements ;

VU la circulaire interministérielle du 21 août 1985 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement public et à la mise en place des conseils de l'éducation nationale institués dans les départements et les académies ;

VU la circulaire interministérielle du 19 novembre 1985 relative aux compétences et fonctionnement des conseils de l'éducation nationale :

VU la délibération du comité de l'association des maires de la Haute-Savoie du 09 octobre 2020 désignant ses représentants au sein de ce conseil ;

VU la délibération du 19 juillet 2021 du conseil régional désignant ses représentants au sein de ce conseil ;

VU la délibération n° CP-2021-0899 en date du 29 novembre 2021 du conseil départemental de la Haute-Savoie désignant ses représentants au sein de ce conseil ;

VU l'arrêté du 04 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'État,

VU le procès-verbal de dépouillement du 06 décembre 2018 concernant les élections des représentants du personnel au conseil départemental de l'éducation nationale de Haute-Savoie,

VU les propositions de M. le préfet de Haute-Savoie ;

VU les propositions de M. l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie :

VU les propositions des fédérations représentatives des parents d'élèves ;

VU les propositions des organisations syndicales représentant les personnels titulaires de l'Etat;

Arrête:

<u>Article 1</u>: L'arrêté DSDEN/SG/MCBM/2022-0014 du 31 mai 2022 portant sur la modification de la constitution du conseil départemental de l'éducation nationale est annulé.

Article 2 : La constitution du conseil départemental de l'éducation nationale du département de la Haute-Savoie est fixée ainsi qu'il suit :

I - Présidents membres de droit

M. Yves Le Breton, préfet de la Haute-Savoie ou, en cas d'empêchement, M. Frédéric Bablon, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie.

M. Martial Saddier, président du conseil départemental ou, en cas d'empêchement, M. Jean-Philippe Mas, conseiller départemental délégué à cet effet par le président du conseil départemental.

II - Représentants des collectivités territoriales

Représentants des communes :

Titulaires:

M. Christophe FOURNIER, maire de la commune Glières-Val-de-Borne M. Christian BOVIER, maire-adjoint de la commune d'Annecy Mme Laëtitia VENNER, maire de la commune de Loisin M. Stéphane VALLI, maire de la commune de Bonneville

Suppléants:

M. Florent BENOIT, maire de la commune de Vulbens Mme Karine FALCONNAT, maire-adjoint de la commune de Sillingy Mme Joëlle LAVOREL, maire de Vers Mme Jessica LARA-LOPEZ, maire adjoint de la commune de Bonneville

Représentants du conseil départemental :

Titulaires :

Mme Myriam LHUILLIER, conseillère départementale du canton d'Annecy 2 Mme Odile MAURIS, conseillère départementale du canton d'Annecy 3 M. Lionel TARDY, conseiller départemental du canton d'Annecy 4 Mme Aurore TERMOZ, conseillère départementale du canton du Mont-Blanc M. Nicolas RUBIN, conseiller départemental du canton d'Evian les Bains

Suppléants :

Mme Marie-Antoinette MÉTRAL, conseillère départementale du canton de Cluses Mme Agnès GAY, conseillère départementale du canton de Bonneville Mme Magali MUGNIER, conseillère départementale du canton d'Annecy 4 M. Jean-Marc PEILLEX, conseiller départemental du canton du Mont-Blanc Mme Josiane LEI, conseillère départementale du canton d'Evian les Bains

Secrétariat général Mél : ce.dsden74-sg@ac-grenoble.fr DSDEN 74 – Cité administrative 7, rue Dupanloup 74040 Annecy Cedex

2/4

IV - Représentants des usagers

Représentants des parents d'élèves :

FCPE

Titulaires :

M. Pascal BLANC
Mme Elena NEFEDOVA
M. Jean-Pierre COSTE
Mme Valérie CORBEX
M. Romain BARBERY
Mme Nedjma JEANMETATLA

Suppléants :

M. Patrick CHAN TAT SAW Mme Sandrine BERINI M. Paul BLANC M. François DENIS M. Damien BOSQUET M. Laurent FAILLIE

<u>PEEP</u>: **Titulaire**:

M. Olivier LIZON-TATI

Suppléant :

Carine GALLET

Représentants des associations complémentaires de l'enseignement public :

Titulaire

M. Eric BOTHOREL, Fédération des œuvres laïques, Annecy

Suppléant :

M. Stéphane BADEIGTS, Fédération des œuvres laïgues, Annecy

Personnes qualifiées :

Titulaires:

Mme Danièle BOCCARD, représentant l'union départementale des associations familiales de Haute-Savoie M. François EXCOFFIER, conseiller départemental du Canton d'Annecy 3

Suppléants :

M. Jean-Pierre CASSA, représentant l'union départementale des associations familiales de Haute-Savoie

<u>Article 3</u>: M. le Secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Savoie, M. l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Secrétariat général Mél : ce.dsden74-sg@ac-grenoble.fr DSDEN 74 – Cité administrative 7, rue Dupanloup 74040 Annecy Cedex

4/4

Yves LE BRETON

Représentants du conseil régional :

Titulaire :

Mme Ségolène GUICHARD, conseillère régionale

Suppléant :

Mme Catherine PACORET, conseillère régionale

III - Représentants des personnels titulaires de l'état :

F.S.U

Titulaires:

Mme Céline TROSZCZYNSKI M. Pascal RIMET Mme Catherine CLEMENCET M. Benjamin LOMBARD

Suppléants :

Mme Emilie DUCRET M. Mathieu FOURNEYRON M. Philip DOMERGUE Mme Zahia BOUNEMOURA

S.G.E.N. C.F.D.T

Titulaires:

Mme Véronique UNAL Mme Marie-Luce PENEAU-KEMPF Mme Sandrine BONMARIN

Suppléants :

M. Julien ASSOUS Mme Sandrine BOUYNEAU M. Claude FONTAINE

<u>UNSA</u>

Titulaires:

M. Emmanuel FUSS M. Jean-Michel FRANCOIS

Suppléantes :

Mme Isabelle CAUL-FUTY Mme Catherine BUISSON

FNEC FP FO

Titulaire:

M. Philippe CADORE

Suppléant :

M. Sébastien QUINSAC

Secrétariat général Mél : ce.dsden74-sg@ac-grenoble.fr DSDEN 74 – Cité administrative 7, rue Dupanloup 74040 Annecy Cedex

3/4